

# Le don obligatoire du demi-sicle d'argent

Prédication à l'Église Réformée Baptiste de Rouyn-Noranda  
Dimanche le 25 mars 2012  
Par : Marcel Longchamps  
Leçon 14 sur le Tabernacle

**Texte** : Exode 30 : 11-16

**Proposition** : 1) Nous devons nous approprier Christ  
2) Nous devons nous souvenir que nous sommes à Lui et que nous ne nous appartenons plus

## **INTRODUCTION**

Le don obligatoire du demi-sicle d'argent par absolument tous les membres du peuple d'Israël symbolise notre obligation d'acquiescer notre culpabilité et notre souillure devant lui et que nous avons besoin de pardon et d'être lavé. Cette reconnaissance de la rédemption par la personne et l'œuvre de Jésus-Christ est essentielle et se doit de demeurer constamment présente dans notre esprit de façon à éviter tout orgueil et toute autoglorification. Nous devons nous rappeler que tous nos privilèges découlent de sa miséricorde et de sa grâce.

Le texte présente de grandes difficultés pour les raisons suivantes :

1) il semble indiquer que l'argent peut servir à nous racheter alors que des passages enseignent clairement que le salut est gratuit :

Ésaïe 55 : 1

*I Vous tous qui avez soif, venez aux eaux, Même celui qui n'a pas d'argent ! Venez, achetez et mangez, Venez, achetez du vin et du lait, sans argent, sans rien payer !*

## 1 Pierre 1 : 18-19

*18 sachant que ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous aviez héritée de vos pères,  
19 mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache,*

## 2) Le peuple d'Israël avait déjà été racheté

### Exode 15 : 13

*13 Par ta miséricorde tu as conduit, Tu as délivré ce peuple ; Par ta puissance tu le diriges Vers la demeure de ta sainteté.*

Le texte nous amène aussi à réfléchir : pourquoi cette nécessité de payer le demi-sicle d'argent est-elle présentée ici, insérée entre la description de l'autel des parfums et celle de la cuve d'airain?

Pour répondre et harmoniser ces passages, nous devons reconsidérer le contexte général du livre de l'Exode et nous rappeler des faits suivants :

- le thème dominant du livre de l'Exode est : **La Rédemption.**

Les chapitres 1 à 6 : parlent du **Besoin** de la rédemption

Les chapitres 7 à 10 : décrivent le **Pouvoir** de la rédemption

Les chapitres 11 à 18 : parlent de la **Nature** de la rédemption (par le sang (la Pâque)

Les chapitres 19 à 24 : nous montrent les **Devoirs** des rachetés, l'obéissance

Les chapitres 25 à 40 : nous illustrent les **Privilèges** des rachetés, l'adoration.

Le contexte général est donc celui du peuple de Dieu entrant dans les privilèges de la rédemption.

Le passage nous parle aussi de dénombrement du peuple. Le texte fait cinq références au dénombrement :

- v. 12 « lorsque tu compteras les enfants d'Israël »
- v. 12 « pour en faire le dénombrement »
- v. 12 « lors de ce dénombrement »
- v. 13 « dans le dénombrement »
- v. 14 « dans le dénombrement ».

Voici ce que les Saintes Écritures nous enseignent sur les dénombrements :

- 1) ils devaient servir pour les guerres, le service et l'héritage;
- 2) l'idée essentielle véhiculée semble être la suivante : la propriété (le peuple lui appartient) et les droits sur le peuple (Dieu peut disposer souverainement de son peuple).

Quand le roi David demanda un dénombrement, il fit preuve de manque de foi envers Dieu et de volonté d'autosuffisance :

1 Chroniques 21 : 1-4, 7-8

*1 Satan se leva contre Israël, et il excita David à faire le dénombrement d'Israël.*

*2 Et David dit à Joab et aux chefs du peuple : Allez, faites le dénombrement d'Israël, depuis Beer-Schéba jusqu'à Dan, et rapportez-le-moi, afin que je sache à combien il s'élève. (Suite)*

*3 Joab répondit : Que l'Éternel rende son peuple cent fois plus nombreux ! O roi mon seigneur, ne sont-ils pas tous serviteurs de mon seigneur ? Mais pourquoi mon seigneur demande-t-il cela ? Pourquoi faire ainsi pécher Israël ?*

*4 Le roi persista dans l'ordre qu'il donnait à Joab. Et Joab partit, et parcourut tout Israël ; puis il revint à Jérusalem.*

*7 Cet ordre déplut à Dieu, qui frappa Israël.*

*8 Et David dit à Dieu : J'ai commis un grand péché en faisant cela ! Maintenant, daigne pardonner l'iniquité de ton serviteur, car j'ai complètement agi en insensé !*

3) il semble y avoir une profonde signification dans la « loi de la première mention » : celui de contenir en germe le sens du terme.

Ici le texte enseigne que Dieu ne s'approprie les élus qu'après qu'ils aient été rachetés.

4) Dans Exode 12 et 13, nous parlons de rédemption par le sang alors que dans Exode 30 (notre passage), nous évoquons plutôt la préciosité de la rédemption. La monnaie de rançon préfigure la préciosité du sacrifice de Christ. C'est « le sicle du sanctuaire »).

## **I) NOUS DEVONS NOUS APPROPRIER CHRIST**

A) C'est un commandement divin v. 11

« L'Éternel parla à Moïse, et dit : »

Les termes du salut sont définis par Dieu lui-même.

**Romains 3 : 20-**

20 *Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.*

21 *Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes,*

22 *justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction.*

23 *Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ;*

24 *et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ.*

25 *C'est lui que Dieu a destiné, par son sang, à être, pour ceux qui croiraient victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience, afin, dis-je,*

26 *de montrer sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.*

27 *Où donc est le sujet de se glorifier ? Il est exclu. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi.*

28 *Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.*

29 *Ou bien Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? Ne l'est-il pas aussi des païens ?*

*Oui, il l'est aussi des païens,*

30 *puisque'il y a un seul Dieu, qui justifiera par la foi les circoncis, et par la foi les incirconcis.*

31 *Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi.*

**B) L'appropriation de la rédemption de Christ est obligatoire**

. **Universelle** (tous ceux dans le recensement des élus rachetés)

. **Personnelle**

« Chacun d'eux paiera à l'Éternel le rachat de sa personne » v. 12

Chacun doit reconnaître son état de pécheur coupable, sa condamnation méritée, son âme souillée par le péché originel et ses innombrables péchés actuels (en pensées, en paroles, en actions, en omissions, en péchés secrets et inconnus de lui-même) son absolu besoin de pardon, d'être lavé de sa souillure, de miséricorde et de grâce.

Chacun doit reconnaître qu'il ne peut trouver son salut dans ses œuvres mais uniquement par la foi en la Personne et en l'œuvre de Christ et par la repentance qui sont tous deux des dons de Dieu.

Il lui faut reconnaître qu'il ne mérite absolument pas d'être dénombré ou recensé comme faisant partie du peuple de Dieu. Il se doit d'exclure toute forme de vanterie :

Romains 3 : 27 (Version Darby)

*27 Où donc est la vanterie ? - Elle a été exclue. - Par quelle loi ? - celle des œuvres ? - Non, mais par la loi de la foi ;*

## **. Mature**

« Tout homme compris dans le dénombrement, depuis l'âge de 20 ans et au-dessus » v. 14

Les Hébreux considéraient l'âge de 20 ans comme étant celui de l'état adulte. Le passage montre que le croyant se devait de faire son don de façon volontaire et pleinement conscient de sa signification symbolique.

C'était l'âge où on pouvait faire partie de l'armée d'Israël

2 Chroniques 25 : 5

*5 Amatsia rassembla les hommes de Juda et les plaça d'après les maisons paternelles, les chefs de milliers et les chefs de centaines, pour tout Juda et Benjamin ; il en fit le dénombrement depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et il trouva trois cent mille hommes d'élite, en état de porter les armes, maniant la lance et le bouclier.*

C'était l'âge où les Lévites pouvaient prendre leur service

1 Chroniques 23 : 24

*24 Ce sont là les fils de Lévi, selon leurs maisons paternelles, les chefs des maisons paternelles, d'après le dénombrement qu'on en fit en comptant les noms par tête. Ils étaient employés au service de la maison de l'Eternel, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus.*

### **. Égale**

« Le riche ne paiera pas plus, et le pauvre ne paiera pas moins... » v.15

Tous les Hébreux qui avaient été rachetés lors de la sortie d'Égypte se devaient de payer le même montant, soit ½ sicle d'argent, sans tenir compte de son rang social ou de sa condition économique.

Romains 3 : 22-23

*22 justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction.*

*23 Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ;*

Tous sont égaux devant Dieu : le pauvre, le riche, l'intelligent, le simple, etc.

### **. Préventive**

« ...afin qu'ils ne soient frappés d'aucune plaie lors de ce dénombrement ».  
v. 12

Tous n'ont pas la même consécration ou la même fécondité (« fruitfulness »), mais c'est le précieux sang de Christ qui est la base solide et éternelle du repos du croyant.

### C) L'appropriation est reliée à l'ensemble de l'œuvre de Christ

Tout l'argent requis pour l'érection du tabernacle devait provenir de deux sources :

#### **. Les offrandes volontaires du peuple**

Exode 25 : 2-7

*2 Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande ; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur.*

*3 Voici ce que vous recevrez d'eux en offrande : de l'or, de l'argent et de l'airain ;*

*4 des étoffes teintes en bleu, en pourpre, en cramoisi, du fin lin et du poil de chèvre ;*

*5 des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux de dauphins ; du bois d'acacia ;*

*6 de l'huile pour le chandelier, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum odoriférant ;*

*7 des pierres d'onyx et d'autres pierres pour la garniture de l'éphod et du pectoral.*

#### **. La taxe obligatoire de tous les élus d'Israël**

Le don obligatoire était d'un demi-sicle d'argent, selon le sicle du sanctuaire. C'était une somme très minime (Arthur Pink : 33 cents approximativement). Cette modeste contribution devait servir à construire tout ce qui était d'argent dans l'érection du tabernacle.

Devaient être d'argent :

- **les socles** (sous les planches de la construction du tabernacle)

Exode 26 : 19



*19 Tu mettras quarante bases d'argent sous les vingt planches, deux bases sous chaque planche pour ses deux tenons.*

**- les revêtements des chapiteaux et les tringles**

**Exode 27 : 10**

*10 avec vingt colonnes posant sur vingt bases d'airain ; les crochets des colonnes et leurs tringles seront d'argent.*

*11 Du côté du nord, il y aura également des toiles sur une longueur de cent coudées, avec vingt colonnes et leurs vingt bases d'airain ; les crochets des colonnes et leurs tringles seront d'argent.*

**Exode 38 : 18-19**

*18 Le rideau de la porte du parvis était un ouvrage de broderie en fil bleu, pourpre et cramoisi, et en fin lin retors ; il avait une longueur de vingt coudées, et sa hauteur était de cinq coudées, comme la largeur des toiles du parvis ;*

*19 ses quatre colonnes et leurs quatre bases étaient d'airain, les crochets et leurs tringles étaient d'argent, et leurs chapiteaux étaient couverts d'argent.*

Le sicle d'argent était une unité de poids « le shekel ». Le poids total d'argent nécessaire pour l'érection du tabernacle nous est donné dans

**Exode 38 : 25-28**

*25 L'argent de ceux de l'assemblée dont on fit le dénombrement montait à cent talents et mille sept cent soixante-quinze sicles, selon le sicle du sanctuaire.*

*26 C'était un demi-siclé par tête, la moitié d'un siclé, selon le sicle du sanctuaire, pour chaque homme compris dans le dénombrement, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, soit pour six cent trois mille cinq cent cinquante hommes.*

*27 Les cent talents d'argent servirent à fondre les bases du sanctuaire et les bases du voile, cent bases pour les cent talents, un talent par base.*

*28 Et avec les mille sept cent soixante-quinze sicles on fit les crochets et les tringles pour les colonnes, et on couvrit les chapiteaux.*

Le verset 26 nous mentionne le nombre d'Israélites qui payèrent le demi-sicle d'argent : 603,550 hommes.

603,550 hommes X ½ sicle = 301,775 sicles

1 talent d'argent égale 3000 sicles. Le texte nous mentionne le poids total de l'argent : 100 talents et 1775 sicles.

1 talent d'argent pèserait 49200 grammes (soit 49.2 kilogrammes par talent).

100 talents pesaient donc approximativement 4920 kilogrammes.

L'image est ici saisissante : le total du poids de l'argent de la rédemption est égal au poids additionné de l'argent de chacune des contributions de l'ensemble du peuple racheté. (La rédemption particulière).

L'utilisation de l'argent est donnée aux versets 27 et 28 :

*27 Les cent talents d'argent servirent à fondre les bases du sanctuaire et les bases du voile, cent bases pour les cent talents, un talent par base.*

*28 Et avec les mille sept cent soixante-quinze sicles on fit les crochets et les tringles pour les colonnes, et on couvrit les chapiteaux.*

## **II) NOUS DEVONS NOUS RAPPELER QUE NOUS NE NOUS APPARTENONS PLUS**

A) Les âmes de tous les hommes appartiennent au Seigneur

Ézéchiel 18 : 24

4 Voici, toutes les âmes sont à moi ; l'âme du fils comme l'âme du père, l'une et l'autre sont à moi ; l'âme qui pèche, c'est celle qui mourra.

B) Les âmes des élus lui appartiennent de façon unique à cause du rachat

1 Corinthiens 6 : 19-20

19 Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ?

20 Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu.

C) Le Seigneur peut disposer de nos corps et de nos âmes à sa guise

Beaucoup des pensées sur lesquelles nous nous attardons concernant le salut de nos âmes tournent autour du concept suivant :

. Les choses desquelles Christ nous a libérés : l'enfer, la condamnation, l'esclavage du péché et de Satan. ("So often we dwell upon what Christ's ransom has FREED US FROM...")

. Et si peu des choses pour lesquelles il nous a libérés : oubli de soi, la consécration, la dévotion, le service d'esclavage à son service, la vie sacrificielle, la sanctification. ("So little are we occupied with what His ransom has FREED US FOR...").

Nous devons nous souvenir et nous rappeler constamment ces vérités et agir en conséquence :

V. 16 "Un souvenir devant l'Éternel..."

## **APPLICATIONS**

1) Nous devons nous rappeler de façon constante que ce qui nous rend précieux aux yeux de Dieu le Père, c'est notre rédemption en et par Jésus-Christ.

2) Chaque élu doit obligatoirement et personnellement se souvenir que Dieu a maintenant tous les droits sur nous. Nous lui appartenons et il peut disposer de nous souverainement. Nous devons acquiescer à ce droit et le reconnaître dans notre vie de tous les jours.

3) Le Christ ne nous a-t-il pas affirmé :

Jean 13 : 13

*13 Vous m'appellez Maître et Seigneur ; et vous dites bien, car je le suis.*

Implorons la grâce de saisir pleinement le sens de ces mots et d'agir conséquemment pour sa plus grande gloire!

**QUE CHRIST SOIT BÉNI, LOUÉ ET ADORÉ ÉTERNELLEMENT!**

**A M E N !**